Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261110-DEL_2026_248-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2026

Date de convocation : 03/11/2026 **Date d'affichage :** 03/11/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 38 45

L'an deux mille vingt six, le dix novembre, à 19 Heures 00, à la Vignoc - Salle Emile Lemetayer, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, TROPEE Mireille, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, JOUAULT Claire, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, TESSIER Estelle, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence

Absents :
VIROLLE Sylvie

Absents ayant donné pouvoir :
LE MARCHAND Isabelle donne procuration à FEREY Yves
DUGUEPEROUX David donne procuration à CHALMEL Annick
ALISON-MOUSSET Gwendoline donne procuration à HONORE Jean-Yves
MONLIBERT Morgane donne procuration à DUCLOS Didier
LEBRETON Bruno donne procuration à GORIAUX Pascal
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à DUVAL Anne-Laure
BRUNET Thierry donne procuration à DELABARRE Sylviane

Secrétaire de séance : Madame BLAISE Laurence

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261110-DEL_2026_248-DE

N° DEL_2026_248

Objet **Technique**

Extension/rénovation du Pôle communautaire - Attribution du marché de travaux (1ère phase)

Pour l'extension et la rénovation du Pôle communautaire de Montreuil-le-Gast, le dossier de consultation des entreprises (DCE) préparé par la maitrise d'oeuvre a prévu la répartition suivante des travaux en **14 lots :**

- Lot 01 VRD – Espaces Vert
- Lot 02 Gros œuvre
- Lot 03 Charpente bois – MOB – Bardages
- Lot 04 Etanchéité– Couvertures
- Lot 05 Menuiseries Extérieures
- Lot 06 Serrurerie
- Lot 07 Plâtrerie - Faux plafond
- Lot 08 Menuiseries intérieures
- Lot 09 Revêtements de sols
- Lot 10 Peinture
- Lot 11 Ascenseur
- Lot 12 Chauffage - Ventilation - Plomberie
- Lot 13 Electricité CFO-CFA
- Lot 14 Photovoltaïque

La durée du marché est fixée à 19 mois, à compter de la date fixée dans l'ordre de service.

Le montant total estimé phase DCE pour ce projet est évalué à 2 629 646,77 € HT

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du code de la commande publique selon la procédure adaptée
Le marché a été publié sur :
- La plateforme marché publics Mégalis Bretagne : le 21/08/2026
- Le BOAMP : le 17 /08/2026
La date limite de réception des offres était fixée au 25/09/2026 à 12:00

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour les lots n°01, 02, 04, 05, 06, 08, 09, 10, 11, 13 et 14
- 40 % : Valeur technique
- 40 % : Prix des prestations
- 20 % : Critère environnemental

Pour les lots n°03, 07, 12
- 35 % : Valeur technique
- 40 % : Prix des prestations
- 25 % : Critère environnemental

L'analyse des offres a fait l'objet d'une présentation le 21 octobre aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, à titre consultatif.

Il vous est proposé d'attribuer les lots aux offres suivantes, conformes à ce stade au coût prévisionnel des travaux :

- Lot 01 : Suite à l'analyse des offres, Pour le lot VRD-Espace vert , l'entreprise PEROTIN TP est classée première avec une note de 97,22 /100.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 01 à l'entreprise PEROTIN TP pour son offre mieux disante d'un montant total de 303 084.75 € HT.

- Lot 02 : Suite à l'analyse des offres, Pour le lot Gros Œuvre , l'entreprise CHANSON est classée première

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261110-DEL_2026_248-DE

avec une note de 93.18 /100

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 02 à l'entreprise CHANSON pour son offre mieux disante d'un montant total de 476 606,55 € HT.

- Lot 03 : Suite à l'analyse des offres, Pour le lot Charpente/MOB/bardage, l'entreprise CEB est classée première avec une note de 90.50 /100

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 03 à l'entreprise CEB pour son offre mieux disante d'un montant total de 394 291,22 € HT.

- Lot 04 : Suite à l'analyse des offres, Pour le lot Etanchéité– Couvertures l'entreprise DUVAL Etanchéité est classée première avec une note de 95 /100.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 04 à l'entreprise DUVAL Etanchéité pour son offre mieux disante d'un montant total de 155 000 € HT.

- Lot 05 : Suite à l'analyse des offres ,Pour le lot Menuiseries extérieures, l'entreprise MIROITERIE 35 est classée première avec une note de 90/100.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 05 à l'entreprise MIROITERIE 35 pour son offre mieux disante d'un montant total de 210 877,69 € HT.

- Lot 07 : Suite à l'analyse des offres ,Pour le lot Plâtrerie - Faux plafond, l'entreprise LE COQ HERVE est classée première avec une note de 84,40/100.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 07 à l'entreprise LE COQ HERVE pour son offre mieux disante d'un montant total de 184 679,00 € HT.

- Lot 09 : Suite à l'analyse des offres ,Pour le lot Revêtements de sols, l'entreprise COREFI est classée première avec une note de 97,50/100.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 09 à l'entreprise COREFI pour son offre mieux disante d'un montant total de 99 800,00 € HT.

- Lot 11 : Suite à l'analyse des offres ,Pour le lot Ascenseur l'entreprise A2A FRANCE est classée première avec une note de 93.80/100.

Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 11 à l'entreprise A2A pour son offre mieux disante d'un montant total de 23 700 € HT.

- Lot 14 : Suite à l'analyse des offres, Pour le lot Photovoltaïque, l'entreprise GAROS ENERGIE est classée première avec une note de 87.50/100.

  Monsieur le Président propose d'attribuer le lot 14 à l'entreprise GAROS pour son offre mieux disante d'un montant total de 29 493,00 € HT.

Les lots 6, 8, 10, 12 et 13 font soit l'objet d'une analyse plus approfondie pour mise au point, soit l'objet d'une relance pour cause d'absence d'offres ou d'offres non-conformes. Ils seront proposés à l'attribution lors du prochain conseil, sans impact sur le planning prévisionnel des travaux.

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'analyse des offres proposée par le maître d'oeuvre,

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261110-DEL_2026_248-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide **à l'unanimité :**

VALIDE l'attribution du marché de travaux aux entreprises les mieux distantes, soit :

- Lot n°01 : VRD-Espace vert : Entreprise PEROTIN TP pour un montant total de 303 084.75 € HT avec une note de 97,22 /100.

- Lot n°02 : Gros Œuvre : Entreprise CHANSON pour un montant total de 476 606,55 € HT avec une note de 93.18 /100

- Lot n°03 : Charpente/couverture/bardage : Entreprise CEB pour un montant total de 394 291,22 € HT avec une note de 90.50 /100

- Lot n°04 : lot Etanchéité : Entreprise DUVAL Etanchéité pour un montant total de 155 000 € HT avec une note de 95/100

- Lot n°05 : Menuiseries extérieures : Entreprise MIROITERIE 35 pour un montant total de 210 877,69 € HT. avec une note de 90/100.

- Lot n°07 : Plâtrerie - Faux plafond : Entreprise LE COQ HERVE pour un montant total de 184 679,00 € HT avec une note de 84,40/100.

- Lot n°09 : Revêtements de sols : Entreprise COREFI pour un montant total de 99 800,00 € HT avec une note de 97.50/100.

- Lot n° 11 : Ascenseur : Entreprise A2A FRANCE pour un montant total de 23 700 € HT avec une note de 93,80/100.

- Lot n° 14 : Photovoltaïque : Entreprise GAROS ENERGIE pour un montant total de 29 493 € HT avec une note de 87,50 /100.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 23/11/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame BLAISE Laurence

Le *23/11/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

